

**COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE**  
**SEANCE DU 18 juin 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves, Maire.

Etaient présents : Monsieur LAMBERT Yves, Monsieur STOUVER Paul, Madame BRION Marie-Thérèse, Madame Anne COMBE, Madame Isabelle RAMAIN-SOUDANNE, Madame Valérie MARAZZANI, Monsieur Alain CHABOCHE, Monsieur Mickaël GUICHARD, Madame Jacqueline LALANDRE, Madame Marina POUSSIGNOT, Madame Angèle LAINE, Madame BRION Marie-Thérèse

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Guillaume NOIR représentée par Madame Anne Combe, Madame MILLION Anne représentée par Monsieur STOUVER Paul, Monsieur Paul BOURSIER représenté Madame Isabelle RAMAIN-SOUDANNE

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CHABOCHE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil :

Monsieur Alain CHABOCHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2023 : Commune et Assainissement**
2. **Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 : Commune et Assainissement**
3. **Affectation du Résultat 2023 – Budget Commune M14**
4. **Affectation du Résultat 2023 – Budget Commune M49**
5. **Demande renouvellement organisation temps scolaire semaine à 4 jours**
6. **Vote des Subventions aux associations**
7. **Demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Monsieur le Maire propose que le point 6, vote des subventions aux associations, soit ajourné au prochain Conseil Municipal, pour laisser le temps de compléter des dossiers pas complètement finalisés.

Le point 6 devient : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la voirie 2023

Le Conseil Municipal approuve à  
l'unanimité

Lecture et approbation du procès-verbal du 5 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve à  
l'unanimité

- **QUESTION N° 1 : Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2023 : Commune et Assainissement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopté à l'unanimité.

- **QUESTION 2 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2023 : Commune et Assainissement**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame BRION, le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame BRION, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, composé de 14 votants

Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2023 de la commune et du budget assainissement arrêtés comme suit

**M14 - Commune :**

<u>Fonctionnement</u> : Recettes :	1 069 323.64 €
Dépenses :	943 537.40 €
Résultat antérieur	109 570.77 €
Résultat final	235 357.01 €

<u>Investissement</u> : Recettes exercice	535 745.51 €
Dépenses exercice	588 831.48 €
Résultat antérieur	483 214.93 €
Résultat final	430 128.96 €

**M. 49 – Services des Eaux :**

<u>Fonctionnement</u> : Recettes :	120 137.26 €
Dépenses :	50 797.83 €
Solde antérieur :	387 538.00 €
Résultat final	456 877.43 €

<u>Investissement</u> : Recettes :	45 201.98 €
Dépenses ;	50 940.26 €
Solde antérieur :	97 139.00 €
Résultat final :	91 400.72 €

Adopté à l'unanimité.

➤ **QUESTION N° 3 : Affectation du Résultat 2023 - Budget Commune M14**

L'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics prévoit que le résultat de fonctionnement doit être affecté à l'issue du vote du compte administratif.

Le résultat du compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 235 357.01 € qu'il convient de répartir de la façon suivante.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 du budget général de la commune comme suit :

- En section d'investissement une somme de 102 938.45 € au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisé) :
- En section de fonctionnement une somme de 132 418.56 € au compte 002

Ces sommes seront reprises au budget supplémentaire 2024 de la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 4 : Affectation du Résultat 2023 - Budget Commune M49**

Le résultat du compte administratif 2023 du budget Assainissement fait apparaître un excédent de 456 877.43 € qu'il convient de répartir de la façon suivante.

Il est proposé d'affecter définitivement le résultat de fonctionnement 2023 du budget général M49 comme suit :

- En section d'investissement une somme de 68 599,28 € au compte 106
- En section de fonctionnement une somme de 388 278.15 € au compte 002

Ces sommes ont été reprises au budget primitif 2024 de l'assainissement

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 5 : Demande renouvellement organisation temps scolaire semaine à 4 jours**

Considérant le décret n°2017-11108 du 27 juin 2017 aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire de dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Vu la demande de la directrice académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, de renouveler l'autorisation de la dérogation de l'organisation du temps scolaire sur 4 journées de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 6 : Demande de subvention au Conseil Départemental**

Une demande de subvention de 260 698 € avait été faite auprès du Conseil Départemental, au titre de l'exercice 2023, et accordée, au mois de juin 2023.

Par erreur, nous n'avons pas strictement observé la procédure d'acceptation de cette subvention, et la procédure de paiement a été interrompue. Cette erreur a été découverte récemment et peut être corrigée par une nouvelle demande approuvée par le conseil municipal, pour la même subvention.

Adopté à l'unanimité.

➤ **QUESTION N° 7 : Demande de subvention au PNR pour le kiosque**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation du kiosque du Petit Conservatoire des Chênes, qui aura lieu en septembre 2024, mais qui à ce jour ne comporte pas de réparation du toit. Monsieur le Maire propose de prévoir la réfection de ce toit en même temps et pour ce faire propose de demander une subvention de 4000€ au PNR.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**Questions diverses :**

-Travaux de la commission Communication.

Monsieur Paul STOUDEUR fait part de l'avancée des travaux de la commission :

Une nouvelle charte graphique a été définie pour le bulletin municipal, plus moderne et esthétique, de même que pour le nouveau site web.

Celui-ci prendra en compte les dernières meilleures pratiques en termes d'ergonomie, d'interactivité, et d'attractivité. La communication de la Mairie vers les habitants notamment, se fera via une l'application PanneauPocket, qui permet une diffusion facile des informations vers des utilisateurs volontairement inscrits sur le support multimédia courants : Smartphone, tablette, ordinateur. L'objectif est de démarrer le site début juillet.

-Décès de Laurent Richard :

Madame Isabelle Romain nous rappelle le décès de Laurent Richard, maire de Maule et Conseiller départemental, à la suite de maladie. Le Conseil Municipal adresse ses vœux à la famille.

Monsieur Richard était binôme de Pauline WINOCOUR au conseil département. Son suppléant est Raphaël NIVOIT, Maire de Gambais.

-Projet des Chemins de Grosrouvre :

Le chemin qui va de Grosrouvre à Montfort, chemin prioritaire dans le projet, est en cours de remise en état. Il reste quelque arbre à abattre et une partie du chemin à arranger. Une réunion de la commission Voirie devrait être convoquée prochainement afin de faire le point sur le projet, et lancer les aménagements, notamment la signalisation.

La séance est levée à 22h01